



## ■ Rentrée des classes 2019-2020

### ● Transport scolaire des collégiens et lycéens

#### ► TARIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 ◀

<b>TRANSPORT MATIN ET SOIR</b> (le transport du mercredi midi équivaut à un trajet du soir)	<b>210 €</b> (payables en 3 chèques de 70 €)
--	---

- La commune prend à sa charge la plus grosse partie du coût du transport scolaire, et ce, malgré une forte hausse du prix du bus.
- Le transport scolaire des collégiens et lycéens est un service qui est assuré et qui engage **pour l'année entière** (et non le trimestre). C'est pourquoi, il devra être réglé dès l'inscription en septembre, à raison de 3 chèques qui seront encaissés au début de chaque trimestre (septembre, janvier, avril). (\*)
- Les personnes n'ayant pas de carte de transport **délivrée par la mairie de Conflans**, ne seront pas admises dans les bus. Des contrôles seront effectués.

(\*) *Il est bien entendu qu'en cas de force majeure (maladie ou hospitalisation de plus d'un mois, changement d'établissement scolaire) et sur présentation d'un justificatif, les familles pourront être remboursées sur la base d'un tarif mensuel.*

### ● Transport scolaire pour l'école maternelle et à l'école élémentaire (classe de CP uniquement)

- Transport organisé **pour les enfants du RPI** (regroupement pédagogique intercommunal qui comprend les communes d'Abbeville, Boncourt, Conflans, Friaucourt et Ozerailles).
- **Seuls ces enfants sont autorisés à monter dans les bus.**
- **Les enfants âgés de moins de 3 ans ne peuvent pas prendre le bus.**
- Le coût du transport est pris en charge totalement par la commune.

**RETRAIT**  
**DES CARTES DE BUS**  
**à partir du lundi 19 août**  
au secrétariat de la mairie  
ouvert de 9h à 12h  
et de 15h à 17h

**N'oubliez pas d'apporter**

- une photo d'identité
- les 3 chèques de paiement

**INSCRIPTION**  
obligatoire  
pour la rentrée 2019 - 2020  
(si ce n'est pas déjà fait)  
**au Syndicat de Transports du Bassin de Brie - 15 rue du Temple à Val de Brie**  
Chaque enfant devra être en possession  
d'une carte pour l'accès au bus.

## ● Fournitures gratuites dans les écoles

Cahiers, crayons, feutres, gommes, stylos, colle, ciseaux... sont **fournis gratuitement** aux enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

## ● Prêt gratuit des livres scolaires

Les livres scolaires sont **prêtés gratuitement** aux lycéens élèves des classes de seconde, première, terminale, et des sections techniques du lycée professionnel. La charge financière est entièrement assurée par la commune de Conflans.

## ● Bourses municipales de rentrée scolaire (sans conditions de ressources)

Enseignement secondaire	
● collégiens	68 €
● lycéens fréquentant les établissements de Jarny (enseignement général et technique)	68 €
● lycéens fréquentant les établissements <b>hors de Jarny</b> (enseignement général et technique)	68 € bourse <b>+ 85 €</b> indemnité pour l'achat des livres scolaires
Enseignement supérieur et apprentissage	
● étudiants de l'enseignement supérieur scolarisés dans le Bassin de Briey	171 €
● étudiants de l'enseignement supérieur non scolarisés dans le Bassin de Briey	220 €
● apprentis	171 € aide à l'acquisition du matériel professionnel

## LA DISTRIBUTION DES LIVRES SCOLAIRES SE FERA

**mercredi 28 août** de 14h à 17h  
**et jeudi 29 août** de 17h à 19h  
salle de la Justice de Paix  
(aile gauche de la mairie)

## CONDITIONS

- le demandeur ne devra pas être âgé de plus de 25 ans.
- les bourses d'enseignement supérieur sont limitées au nombre de 3 par personne (1 par an pendant 3 ans).
- les personnes ayant perçu trois fois la bourse d'enseignement supérieur ne pourront pas prétendre à une bourse d'apprentissage.
- les bourses d'apprentissage sont limitées à une par personne (quel que soit le type d'apprentissage).
- les formations suivies par les demandeurs doivent figurer au répertoire national des certifications professionnelles.

## DOSSIERS

- à **retirer** au secrétariat de la mairie ou à **télécharger** sur le site internet [www.conflans-en-jarnisy.fr](http://www.conflans-en-jarnisy.fr)
- à **déposer** en mairie.

**Date limite impérative**  
**mercredi 6 novembre 2019.**

## ■ Ensemble, rendons hommage aux quatre Résistants conflanais fusillés par les nazis

Il y a 75 ans, le 1er septembre 1944, alors que les troupes alliées entreprenaient de libérer Conflans, les soldats nazis qui battaient en retraite, arrêtaient quatre Résistants conflanais : **Georges Pross** (34 ans), **René Richard** (45 ans), son fils **Gaston Richard** (19 ans), **Roland Sertorius** (17 ans) et les fusillaient dans le bois de Labry, après les avoir atrocement torturés.

A l'occasion de ce 75e anniversaire, le Conseil Municipal, les familles des victimes et les associations patriotiques leur rendent hommage :

**Vendredi 30 août 2019 à 17h15**  
au monument du Bois de Labry

**Une invitation à tous les habitants de la commune.**

*Un autocar affrété gracieusement par la mairie partira à 17 h 00, place derrière l'église pour se rendre au monument du bois de Labry.*



# ■ Inscriptions à l'école de danse

## Cours proposés

### EVEIL A LA DANSE

- pour les enfants âgés de 4 à 6 ans.
- 1 heure de cours par semaine.

### DANSE CLASSIQUE

- pour les enfants à partir de 6 ans, les ados et les adultes.
- 1 heure 30 de cours par semaine.

### MODERN'JAZZ - DANSE CONTEMPORAINE

- pour les enfants à partir de 8 ans, les ados et les adultes.
- initiation possible aux claquettes durant l'année.
- 1 heure 30 de cours par semaine.

### COURS DE DANSE POUR LES GRANDS ADOS ET LES ADULTES DÉBUTANTS

- 1 heure 30 de cours par semaine.
- danse classique, modern'jazz et éventuellement claquettes.

## Professeur

Tous les cours de danse sont assurés par **Mme Martine Dancy**, médaille d'or du Conservatoire de Metz, titulaire du Diplôme d'Etat de danse classique et modern'jazz, ancienne danseuse de l'Opéra-Théâtre de Metz.

## Cotisations (habitants de Conflans)

<b>Eveil</b> 1h / sem	<b>72 € / trimestre</b>
<b>Classique ou modern jazz</b> 1h30 / semaine - moins de 25 ans	<b>85 € / trimestre</b>
<b>Classique ou modern jazz</b> 1h30 / semaine - 25 ans et plus	<b>92 € / trimestre</b>
<b>Classique et modern jazz</b> 2 fois 1h30 / semaine - moins de 25 ans	<b>122 € / trimestre</b>
<b>Classique et modern jazz</b> 2 fois 1h30 / semaine - 25 ans et plus	<b>125 € / trimestre</b>

- Possibilité de paiement par mois.
- Chèques vacances et Pass Loisirs de la CAF acceptés.

## Inscriptions

### Pour les élèves déjà inscrits l'an dernier :

- retourner la fiche d'inscription envoyée par l'école, accompagnée des chèques de règlement des cotisations à la mairie de Conflans, pour le **lundi 26 août**, dernier délai.

### Pour les nouveaux élèves : inscriptions au cours d'une permanence qui aura lieu

- **mercredi 28 août 2019, de 14h à 16h30**, à la salle de danse (entrée en face de l'église de Conflans). Au cours de cette permanence, Martine Dancy répondra à toutes les questions : organisation des cours, pédagogie, tenue vestimentaire...



Les cours de danse ne sont pas réservés aux filles : les garçons et les jeunes ados sont les bienvenus, quel que soit leur âge et leur niveau !

## Reprise des cours

Lundi 2 septembre 2019



## ■ Ma commune dans la poche avec l'application PanneauPocket



Depuis le début du mois d'août, la commune de Conflans s'est dotée **d'un nouvel outil digital pour communiquer auprès des habitants** et permettre **une information en temps réel** des actualités de la ville,

### **l'application PanneauPocket**

Le principe de PanneauPocket est simple : les informations et alertes de la mairie sont diffusées et consultables depuis l'application sur smartphone ou tablette.

Coupure d'eau ou d'électricité, alerte météo, report de collecte des ordures ménagères, alerte inondation, mais aussi événement culturel ou sportif dans la commune : **vous serez informé, prévenu, alerté en temps réel**, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

**Rien de plus facile (et c'est gratuit)** : il vous suffit de télécharger l'application **PANNEAUPOCKET** via App Store ou Google Play. Désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le COEUR situé à côté de son nom.

Testez vous-même dès maintenant !



## ■ Des nouvelles de la fibre optique sur notre commune

L'accès au Très Haut Débit est **une préoccupation majeure des habitants et des entreprises**. En effet, la fibre optique est un tube en verre aussi fin qu'un cheveu, qui permet de transmettre des données à la vitesse de la lumière (\*), jusqu'à 1 gigabit par seconde. Elle représente **un atout certain** pour le développement des commerces, de la télémédecine, du télétravail..., mais aussi des loisirs des habitants (TV ultra haute définition, jeux en ligne...)

C'est pourquoi, **la Région Grand-Est** procède, à l'horizon 2023, au raccordement des 5 132 communes de la région, suivant un calendrier qui a été établi par les opérateurs.

**Pour la commune de Conflans, les travaux seront engagés entre les mois d'août 2021 et août 2022**. Les opérations de déploiement dureront entre 8 et 14 mois (publication de l'offre, études, travaux, ouverture commerciale, raccordement...).

Le réseau fibre arrivant en limite de propriété de chaque foyer, **dès à présent, le Conseil Municipal de Conflans a décidé de financer**, via le Syndicat Intercommunal "Très Haut Débit Orne Lorraine Confluence", **le raccordement de la fibre optique jusqu'au domicile des habitants**.



(\*) Contrairement à d'autres moyens de transmission, elle n'émet ni bruit, ni onde, ni rayonnement.

### **Mairie de Conflans-en-Jarnisy**

Place Aristide Briand. BP n° 30 - 54800 CONFLANS-EN-JARNISY

tél : 03.82.33.06.46 - fax: 03.82.33.37.64

email : [commune.de.conflans@wanadoo.fr](mailto:commune.de.conflans@wanadoo.fr)

[www.conflans-en-jarnisy.fr](http://www.conflans-en-jarnisy.fr)